

Programme de formation professionnelle

PRÉVENIR LES CYBERATTAQUES DANS SON ENTREPRISE ET INSTAURER UNE CULTURE DE CYBERSÉCURITÉ


Instaurer une culture de cybersécurité au sein de l'entreprise en fournissant aux participants des connaissances de base sur les cyberattaques, leurs coûts financiers, ainsi que des compétences pratiques pour lutter contre les cybermenaces et sécuriser les données de l'entreprise.



Contact

Corinne Rangod
Pluvian Formation
+33 04 76 33 19 17
corinne@pluvian.com

 **DURÉE DE LA FORMATION**
1 jour, soit 7 heures

 **HORAIRES**
9:00 – 12:30
13:30 – 17:00

 **TARIF DE LA FORMATION***
1 200 € HT
1 440 € TTC
* Tarif en intra jusqu'à 6 participants

LIEU DE LA FORMATION
PLUVIAN
7, rue de Verdun
38640 Claix
ou dans votre entreprise

INTERVENANT
Renaud Vuillet
Responsable Sécurité des Systèmes d'Information, Renaud accompagne les DSI dans la sensibilisation de leurs équipes et leurs collaborateurs aux dangers des cyberattaques.

LA FORMATION EN CHIFFRES
<https://pluvian-formation.fr/formation-linkedln>

Descriptif du processus pédagogique de la formation Prévenir les cyberattaques dans son entreprise et instaurer une culture de cybersécurité PROGRAMME

Introduction aux cyberattaques

- Définition des cyberattaques et leurs impacts sur les entreprises
- Statistiques sur les coûts financiers des cyberattaques
- Prise de conscience de l'importance de la cybersécurité pour chaque employé
- Principaux types de cyberattaques
- Présentation des différentes formes de cyberattaques (phishing, ransomware, malware, etc.)
- Études de cas de cyberattaques réussies et conséquences pour les entreprises concernées

Outils et bonnes pratiques de cybersécurité

- Utilisation d'un coffre-fort à mot de passe pour protéger les informations sensibles
- L'importance des sauvegardes régulières pour prévenir la perte de données
- Conseils pour sécuriser les smartphones et appareils mobiles utilisés dans un contexte professionnel
- Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation négligente de la messagerie
- Télécharger les programmes sur le site de l'annonceur
- Bonnes pratiques pour le paiement par internet
- Prendre soin de son identité en ligne
- Bonnes pratiques pour identifier les emails suspects et les tentatives de phishing
- Comment réagir face à un email suspect ou une éventuelle tentative de cyberattaque
-

Conclusion et engagement

- Récapitulation des points clés de la formation
- Engagement individuel et collectif à promouvoir une culture de cybersécurité au sein de l'entreprise

PRÉSENTATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION PRÉVENIR LES CYBERATTAQUES DANS SON ENTREPRISE ET INSTAURER UNE CULTURE DE CYBERSÉCURITÉ

COMPÉTENCES

- Sensibiliser à la cybercriminalité
- Instaurer une culture de cybersécurité au sein de l'entreprise
- Sécurisation des appareils et réseaux
- Prévenir les cyberattaques par la maîtrise d'outils de cybersécurité efficace
- Renforcer la sécurité des données

APTITUDES DÉVELOPPÉES LORS DE LA FORMATION

- Capacité à résoudre des problèmes
- Esprit analytique
- Éthique et sens des responsabilités

PERSONNES CONCERNÉES

Tous les salariés des entreprises

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LIEU

Nous vous formons dans vos locaux ou dans nos locaux au 7 rue de Verdun à Claix, ou nous louons des salles toutes équipées et accessibles PMR.

ORGANISATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Face à face, des exemples à suivre, des mises en application individuelles, restitution du travail en groupe

MOYENS TECHNIQUES MIS À DISPOSITION

Nous vous invitons à venir avec votre ordinateur portable. Si vous n'en n'avez pas, nous vous prêtons un ordinateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM

MODALITÉS DE SANCTION

Attestation de réalisation délivrée par Pluvian

SUPPORTS DE COURS

Les supports de cours vous sont envoyés par mail à l'issu des formations

TARIFS | PRISE EN CHARGE

Les formations peuvent être prises en charge entièrement ou partiellement par votre OPCO ou par Pôle Emploi.

N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ 84 38 06816 38

ACCESSIBILITÉ PSH

Nos formations sont accessibles à tous.

Si vous le souhaitez, nous pouvons adapter nos formations en nous rapprochant de votre référent handicap ou des antennes de l'AGEFIPH (au niveau local grenoblois, la MDPF).

Pour sécuriser le parcours de formation des PSH, merci de lire le point 4.1 Report d'inscription spécifique aux PSH des conditions générales de vente, page 4.

En cas de besoins spécifiques, merci de prévenir lors de votre inscription Corinne Rangod, notre référente handicap corinne@pluvian.com

Bulletin d'inscription

Prévenir les cyberattaques dans son entreprise et instaurer une culture de cybersécurité

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Siret

Adresse

Ville

Code postal

Nom du contact

Poste

Téléphone

Email

DATES CHOISIES

PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	FONCTION	E-MAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION (EXTRAIT DES CGV)

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE L'ENVOI DU PRÉSENT BULLETIN D'INSCRIPTION À

**PLUVIAN
7, RUE DE VERDUN
38640 CLAIX**

Ou par courriel à **corinne@pluvian.com**

TOUTE INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE

- Soit d'un acompte de 50 % à l'ordre de Pluvian
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation

INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS

- Le solde de la formation est à régler avant le début de la formation
- Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure avec un préavis de 10 jours calendaires avant le début de la formation, et l'acompte peut être remboursé pour une annulation intervenant au moins 30 jours avant la formation

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. COMMANDE

La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

2. RÈGLEMENT DE LA FORMATION

L'inscription sera définitive à la réception de l'acompte spécifié dans le bon de commande. Le solde éventuel sera à régler à réception de la facture à l'issue de la formation. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement de la formation pourra s'effectuer soit par chèque à l'ordre de Pluvian, soit par virement sur le compte ci-dessous.

PLUVIAN SARL - IBAN : FR76 3000 4001 6700 0100 9251 509

4. REPORT D'INSCRIPTION

Sous réserve de disponibilité, une inscription peut être reportée sans frais sur une session ultérieure avec un préavis de 10 jours.

4.1 REPORT D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE AUX PSH

Report spécifique aux personnes en situation de handicap, dans le cadre de formation en présentiel individuelles

Pour sécuriser le parcours de formation des PSH et prendre en compte les fluctuations dans l'état de santé du stagiaire, nous proposons, dans le cadre des formations en présentiel individuelles, des reports de dates de la formation si vous ne pouvez vous rendre à la formation le jour J, dans la limite de deux reports.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celui-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la formation.

6. ANNULATION DE LA FORMATION

Pluvian se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits avec un préavis de 7 jours. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.